

# Charte élève d'utilisation des outils informatiques

## de l'école

Entre l'école, l'élève et ses responsables légaux ci-dessous désignés,

*«L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Elle ne doit porter atteinte, ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques».*

*(Article 1 de la loi du 6/1/1978)*

### Introduction

Des outils informatiques sont mis à la disposition des élèves par l'école. Un certain nombre de règles d'utilisation sont à connaître. L'ensemble de ces règles constitue une charte élève que l'élève et ses parents doivent lire, comprendre et s'engager à respecter en la signant.

En cas de non-respect de la charte élève, des sanctions définies par les enseignants de l'école pourront être prises contre lui.

Les enseignants, tous les personnels et les parents d'élèves qui utilisent les outils informatiques de l'école doivent aussi s'engager à respecter cette charte.

### Droits et obligations

#### Dans l'usage de l'ordinateur et ses périphériques

1. A l'école, j'utilise le matériel informatique avec l'accord de l'enseignant en respectant ses consignes.
2. Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur et je respecte l'organisation des fichiers.
3. Je n'accède pas aux documents des autres sans y être autorisé.
4. J'avertis l'enseignant en cas de problème technique.

#### Dans l'usage de l'Internet au sein de l'Intranet école ou non

1. À l'école, j'utilise l'accès à Internet uniquement dans le cadre de travaux scolaires, avec l'autorisation de l'enseignant.
2. Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours vrai ou à jour.
3. Si je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle immédiatement à l'adulte qui m'encadre.

4. Je ne peux pas disposer librement de tous les éléments que je trouve sur Internet. Lorsque je souhaite les utiliser, je veille à respecter le droit des auteurs.
5. Je demande l'autorisation de l'enseignant pour publier des textes, des images ou des sons sur le site de mon école. Je ne modifie pas les publications existantes sans l'accord de leur auteur.
6. Je ne communique pas d'informations personnelles dans les courriels, tweets, forums, chats, blogs et formulaires sans l'accord de l'enseignant. Je ne révèle pas mes mots de passe. Concernant la twittclasse, le mot de passe ne sera connu que des enseignants de la classe de votre enfant.
7. Je n'utilise pas les plates-formes de jeux en ligne ou toute autre forme de transaction commerciale.
8. Je sais que des informations sur ma navigation sont conservées et consultables.
9. Sur Internet, je peux être en communication avec de nombreuses personnes. Je n'écris pas à n'importe qui sans raison. Je ne tiens pas de propos blessants ou choquants.
10. Je demande à l'enseignant l'autorisation d'ouvrir les documents joints d'un courriel. Je n'ouvre pas les messages d'un expéditeur inconnu.

### **Les Sanctions**

En cas de manquement aux règles précitées, l'utilisateur pourra se voir interdire l'accès au matériel informatique mis à disposition. Il sera tenu de plus pour responsable des éventuelles dégradations ou dysfonctionnements constatés.

Cette charte a été établie conformément aux textes du Code Pénal et du Code de la Propriété Intellectuelle.

Vu la loi Informatique et Libertés (n° 78-17 du 6 janvier 1978)

Vu la loi sur la liberté de la presse de 1881, et ses modifications.

Vu la loi de la Communication audiovisuelle (n° 86-1067 du 30 septembre 1986)

Vu la loi d'Orientation sur l'Education du 10 juillet 1989

*Signature du directeur et cachet de l'école :*

*Signature de l'élève*

*signature du responsable légal :*